

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière et du rôle triennal de valeur locative de la Municipalité de Plaisance pour les années 2025, 2026 et 2027.

Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de Plaisance a été déposé à mon bureau, le 15 septembre 2025;

QUE pour l'exercice financier 2026 du rôle d'évaluation foncière 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de Plaisance, une demande révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 113-2010, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 113-2010 sont disponibles au bureau de la MRC de Papineau, 266, rue Viger à Papineauville ainsi qu'à la Mairie de la municipalité;

QUE le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau au 266, rue Viger à Papineauville J0V 1R0;

QUE dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Plaisance ce 15^e jour du mois de septembre, deux mille VINGT-CINQ (2025).


Pierre Villeneuve
Directeur général/Secrétaire-trésorier